

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Délégation à la formation Information et Documentation

Rapport d'activités 2012

L'année 2012 a été placée sous le signe de la première procédure de qualification de la nouvelle formation initiale d'agent-e en information documentaire CFC. Cette procédure intègre en particulier un Travail pratique prescrit (TPP) réalisé dans les entreprises formatrices, ce qui a permis pour la première fois de tester, sur leur lieu de travail en entreprise, les compétences professionnelles opérationnelles des personnes en formation.

Pour les expert-e-s aux examens, l'introduction du Travail pratique prescrit (TPP) n'aura pas été de tout repos, au point que jusqu'au dernier moment subsistaient des doutes quant à la possibilité de mettre en œuvre comme prévu l'ensemble du projet. Il s'agissait de tester pour la première fois les compétences pratiques sur le terrain : intégrer des fonds d'archives, inscrire, renseigner des « usagers », rechercher des informations, effectuer une commande, prêter, ranger et cataloguer divers documents. Puisque l'examen était un travail « prescrit » et non « individuel », un groupe d'auteurs avait au préalable composé une série d'épreuves à effectuer dans toutes les entreprises de formation de Suisse. Mais comme ces entreprises sont très différentes les unes des autres – les examens ont eu lieu dans des bibliothèques publiques et scientifiques, des archives et des centres de documentation – les expert-e-s aux examens ont dû vérifier pour chaque épreuve si elle était réalisable dans la pratique et l'adapter aux conditions des entreprises. Les entreprises de formation ont eu quant à elles pour tâche de préparer le matériel d'examen et de garantir le bon déroulement des épreuves. Il ne faut pas non plus oublier que des examens fondés sur le nouveau plan de formation se sont également déroulés dans les écoles professionnelles. Et cela dans toute la Suisse, mais avec des différences selon les régions linguistiques.

Rétrospectivement, nous ne pouvons que nous réjouir de la réussite de la procédure de qualification 2012, une réussite peut-être due justement au fait que les défis imposés par la nouvelle procédure ont exigé de tous des préparatifs particuliers. Les TPP ont eu deux effets inattendus mais très appréciables : d'une part les objectifs évaluateurs du plan de formation sont devenus plus concrets pour de nombreuses entreprises formatrices ; d'autre part, les expert-e-s aux examens ont acquis au fil de leurs déplacements une vision plus claire de la pratique d'autres entreprises que la leur. La procédure de qualification aura également été une réussite pour la quasi totalité des 69 candidat-e-s : 68 ont obtenu leur certificat fédéral de capacité (Lausanne/Genève : 30, Berne : 16, Zurich : 22), 13 apprentis ont de plus obtenu une maturité professionnelle (Berne : 1, Zurich : 12). 60 candidat-e-s ont réalisé leur TPP dans une bibliothèque, 6 dans des archives et 3 dans un centre de documentation.

Des fêtes ont été organisées au terme de la procédure de qualification : en Suisse alémanique, les formateurs de l'ETH Zürich et de la bibliothèque principale de l'Université de Zurich ont mis sur pied le désormais fameux LAPéro à Zurich, alors que pour la Suisse romande c'est le Groupe romand de documentation (GRD) qui s'est chargé de la fête à Fribourg. Nous tenons à

remercier de tout cœur les organisateurs de ces événements. Le terme d'une formation mérite en effet d'être célébré, non seulement par les apprenants mais aussi par leurs amis et leurs proches, par les expert-e-s et les formateurs et formatrices.

Il a été possible en 2012 d'élaborer de nouveaux documents importants qui concrétisent la formation initiale et sont d'ores et déjà entrés en vigueur. La Délégation à la formation a adopté un règlement sur l'organisation des cours interentreprises et élaboré des directives nationales qui harmonisent les conditions générales des contrôles de compétences dans les CIE. Celles-ci entreront en vigueur au premier semestre 2013. Nous avons défini des recommandations pour l'organisation et la réalisation de stages externes (archives, bibliothèques, centres de documentation) pendant la formation initiale d'agent-e-s en information documentaire. Un plan d'études standard pour l'enseignement des connaissances professionnelles aux agent-e-s en information documentaire CFC a été élaboré en collaboration avec des écoles professionnelles de Suisse alémanique et de Suisse romande. Ce document indique pour chaque objectif évaluateur scolaire en quelle année de formation il doit être traité et sous quelle forme. Il doit permettre d'une part d'harmoniser l'enseignement au plan national et, d'autre part, de créer plus de transparence à l'égard des entreprises de formation afin qu'elles puissent fonder la formation dans l'entreprise sur les connaissances acquises à l'école.

La Commission suisse pour le développement et la qualité I+D composée de représentant-e-s des entreprises formatrices, des écoles professionnelles, des cantons et de la Confédération a développé le concept et le calendrier applicables à la révision au moins tous les cinq ans du plan de formation. En décembre 2012, une large enquête a été réalisée auprès des entreprises, des personnes en formation, des agent-e-s I+D formé-e-s, des écoles professionnelles et des organisateurs des cours interentreprises ; ses résultats permettront d'identifier les besoins et éventuelles adaptations à apporter de manière aussi large que possible. Menés également sous la conduite de la Délégation à la formation I&D, ces travaux constitueront en 2013 l'une de nos activités prioritaires.

La procédure de qualification, le TPP, l'évaluation de ces deux étapes, le début de la révision du plan de formation, sont autant de tâches qui en 2012 ont mis à l'épreuve la Délégation à la formation. Fort heureusement, les finances et l'administration avaient été réorganisées en 2011, ce qui nous a permis d'aborder ces nouvelles tâches avec tout l'élan nécessaire. Tout ce travail n'aurait jamais pu être accompli sans l'appui du secrétariat qui fonctionne parfaitement et mérite nos plus sincères remerciements. Et quand le secrétariat fonctionne, les autres personnes qui nous soutiennent dans tout le domaine ABD travaillent plus volontiers, généralement à titre bénévole. Qu'elles soient ici également remerciées. Un remerciement tout particulier va aux expert-e-s aux examens qui ont non seulement accompli un travail extraordinaire, mais ont accepté pour la plupart d'entre eux de poursuivre cette activité en 2013 et de reprendre leurs multiples déplacements dans toute la Suisse.

En 2012, la Délégation à la formation I&D était composée comme suit :
Anna Hug et Willi Studach pour l'AAS, Herbert Staub pour l'association BIS (le deuxième siège BIS est vacant), Andrea Betschart (spécialiste) et Sven Sievi (directeur).

Mai 2013

Herbert Staub
Président de la Délégation à la formation I&D